CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92814** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE 14/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1997

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/02/2025

Capital : 90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Siret : 412 786 303 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4301238

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149512412

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149512412

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/09/2026

Raison sociale : AVENIR MURS ET TOITURES 01

Sigle : AVENIR MURS ET TOITURES 01

9 BIS AVENUE ARSENE D'ARSONVAL
ZI NORD
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 04 74 23 64 96 **Fax :**

Portable : 06 78 50 85 63

Responsabilité légale :
BATI ML (950 779 264) / DE THOISY LUCAS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@amt01.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 572 944 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente	2	25/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur	6	19/11/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		17/12/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/09/2026 08:04

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E92814** **VALABLE JUSQU'AU** **27/11/2027**

ÉDITÉ LE **14/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1997
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/02/2025
Capital : 90 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG-EN-BRESSE CEDEX

Siret : **412 786 303 00039**
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 4301238
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149512412
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149512412
Situation fiscale et sociale : A jour au 01/09/2026

Raison sociale : **AVENIR MURS ET TOITURES 01**
Sigle : AVENIR MURS ET TOITURES 01
9 BIS AVENUE ARSENE D'ARSONVAL
ZI NORD
01000 BOURG-EN-BRESSE

Téléphone : 04 74 23 64 96 **Fax :**
Portable : 06 78 50 85 63

Site Internet :
E-mail : contact@amt01.fr

Responsabilité légale :
BATI ML (950 779 264) / DE THOISY LUCAS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	25/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/11/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	17/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	25/11/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	17/12/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.